

À une rencontre extraordinaire du COMITÉ TRANSITOIRE de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à l'école secondaire des Pionniers du 1725, boulevard du Carmel, Trois-Rivières, ce dix-septième jour du mois de février 2020, formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Galvani, à 16 h 30, à laquelle sont présents :

LES DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES ET DIRECTIONS DE SERVICE

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Patricia Hinse	Directrice par intérim du Service des ressources financières
Martin Samson	Directeur du Service des ressources humaines
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs
David Labrecque	Directeur général du Complexe sportif Alphonse-Desjardins
Élyse Giacomo	Secrétaire générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Luc Galvani, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité.

La rencontre extraordinaire se tient à la suite du comité de coordination des services et a pour but de désigner un signataire en remplacement de monsieur Claude Lessard.

11-CT/20-02-17

AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS DE NATURE FINANCIÈRE

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Patricia Hinse et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT la signature du Président requise sur plusieurs documents de nature financière;

CONSIDÉRANT la nécessité d'identifier les personnes pouvant procéder à la signature des documents de nature financière durant la période de transition;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

je procéderai à la signature exclusive des brefs de saisie (certificat et avis d'exécution);

je procéderai conjointement avec la secrétaire générale, madame Élyse Giacomo, à la signature des documents suivants : chèques et avis de paiement direct, documents pour emprunts et conventions de services relatives au paiement de factures;

je désigne la secrétaire générale, madame Élyse Giacomo, pour signer les frais de déplacement du directeur général.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 16 h 43, LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL, propose de terminer la rencontre.


LUC GALVANI
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL


ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE